

Guide des comptes bloqués

2026 - 2027



Preuve du moyen de subsistance suffisants

L'étudiant hors union européenne qui souhaite étudier, prolonger ses études ou chercher un emploi après son diplôme doit prouver qu'il a des moyens de subsistance suffisants.

La preuve des moyens de subsistance suffisants est apportée en produisant un ou plusieurs des documents suivant(s):

- une attestation de bourse ou de prêt
- un engagement de prise en charge par un garant (pour plus d'informations, veuillez visiter le site de [l'Office des étrangers](#))
- un compte bloqué par une société de services financiers spécialisée dans l'ouverture de comptes bancaires bloqués destinés à justifier des ressources financières dans le cadre d'une demande de visa pour études (Studely et Ready Study Go International).
- une attestation établie par l'UCLouvain précisant que l'étudiant a déposé sur un compte bloqué une somme couvrant les frais de son séjour en Belgique (compte bloqué).

Après avoir introduit une demande de compte bloqué, l'étudiant.e recevra les instructions de paiement. Une fois le montant total versé, il ou elle obtiendra son attestation budgétaire. Ce document devra être joint au dossier de demande de visa auprès du consulat ou de l'ambassade de Belgique dans le pays d'origine. Étant donné que la procédure de visa peut durer plusieurs semaines, **il est recommandé d'entamer les démarches le plus tôt possible.**



Montant

Le montant pour l'année académique 2026-2027 est fixé à 1062 € net par mois. Ce montant est fixé par l'Office des étrangers et est indexé chaque année au mois de février.

En plus, des **1062 € par mois**, il y a des **frais de dossier** qui s'élèvent à **150 €**.

Par exemple : pour une année complète (12 mois), vous devrez verser 12894 € ($1062 \text{ €} \times 12 + 150$)

Pour le montant du regroupement familial, nous vous invitons à consulter le site de l'Office des Etrangers ou à prendre contact avec votre ambassade ou consulat.

La somme de 1062 EUR n'est pas suffisante pour couvrir les frais réels d'existence et d'étude. Nous vous recommandons d'avoir de l'argent liquide pour les premiers mois et plus de moyens financiers pour couvrir votre année. A noter également que **les frais d'inscription ne sont pas couverts par ce montant.**

Si le coût de la vie est relativement abordable en Belgique, il peut varier d'une ville à l'autre. Que ce soit pour l'alimentation, les transports, les loisirs, la santé... Pensez à bien préparer votre budget pour éviter les mauvaises surprises. Ainsi, pour un étudiant, le coût de la vie peut varier entre 1000 € et 1300 € par mois ([1])

Plus d'infos sur le coût de la vie en Belgique sur:
<https://www.studyinbelgium.be/fr>



[1] Source : StudyinBelgium, QUEL EST LE COÛT DE LA VIE ET DES ÉTUDES EN BELGIQUE FRANCOPHONE ?. Disponible sur : <https://www.studyinbelgium.be/fr/quel-est-le-cout-de-la-vie-et-des-etudes-en-belgique-francophone> (Consulté le : 15 avril 2026).

Demande de compte bloqué

Procédure

Toute demande (nouvelle inscription, renouvellement ou demande pour une année de recherche d'emploi) doit se faire via notre application (app.uclouvain.be/DepotGarantie)

Pour les étudiant.es qui font une demande de visa pour étudier en Belgique, veuillez vous connecter avec l'adresse email privée utilisée lors de votre inscription.

Les étudiant.es qui se réinscrivent et souhaitent prolonger leur permis de séjour, ou qui demandent une année de recherche d'emploi après leurs études, doivent se connecter en utilisant leur adresse email UCLouvain.



Blocked account Service

Private E-mail *

Enter the same e-mail you used in our other applications

Next

Log in with your UCLouvain account

UCLouvain Log In

Une fois connecté.e à l'application, vous serez dirigé.e vers notre page d'accueil.

Cliquez ensuite sur le bouton “Mes demandes” et ensuite le bouton “Créer une demande”.

Service des dépôts bancaires

Mes demandes →

+ Créer une demande

Choisissez l'année académique désirée et créez votre demande.

Nouvelle Demande

Choisissez une année académique pour votre demande *

2024-2025

Créer ma demande

Veuillez porter une attention particulière aux informations fournies lorsque vous remplissez votre demande.

Choisissez votre statut en fonction de votre situation et remplissez attentivement les autres champs tels que la possession d'une bourse, un regroupement familial,...

Lorsque votre demande est terminée, cliquez sur “Soumettre” pour nous la transmettre. Le bouton “sauver” vous permet de revenir sur votre demande pour la modifier avant de la soumettre.

Sauver

Soumettre

Vous recevrez une confirmation par email de l'UCLouvain avec les instructions de paiement endéans 3 jours.

N'effectuez aucun paiement sans notre accord et email de confirmation.

Si vous rencontrez un problème avec le formulaire, prenez contact l'administration des relations internationales.

Demande des comptes bloqués:



Transfert, ouverture d'un compte bancaire et informer l'UCLouvain

Versement et frais de transaction

Certaines banques imposent des frais supplémentaires pour un virement vers la Belgique. Il est nécessaire de se renseigner à l'avance pour que l'UCLouvain perçoive bel et bien le montant exact.

Dès que nous aurons reçu votre versement sur notre compte bancaire bloqué, **une attestation budgétaire** pour l'année académique vous parviendra par courriel.

Ouverture d'un compte IBAN

Pour recevoir vos mensualités, vous devrez ouvrir un compte bancaire en Euro de la zone SEPA. Comme l'ouverture d'un compte peut prendre plusieurs semaines, il est recommandé d'arriver en Belgique avec de l'argent liquide pour couvrir vos besoins initiaux.

L'ouverture d'un compte bancaire en Belgique nécessite des documents suivants :

- Un passeport ou une carte d'identité
- Une preuve de résidence en Belgique (un bail avec une adresse en Belgique)
- Pour les étudiants, une preuve d'inscription à l'UCLouvain
- Pour les membres du personnel de l'UCLouvain, un contrat de travail.
- Certaines banques demanderont également une preuve d'inscription à la commune.

Vous pouvez également ouvrir un compte bancaire en ligne. Pratique si vous avez besoin d'un compte en euro et que vous n'avez pas encore les documents de votre commune.

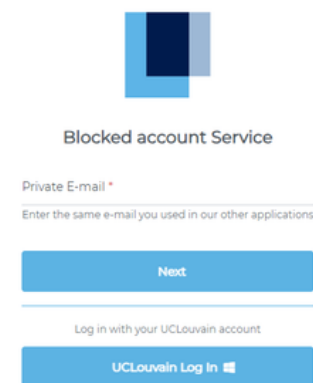
- [Revolut](#)
- [Wise](#)
- [N26](#)
- [Nickel](#)



Transmettre vos coordonnées bancaires

Si vous disposez d'un compte bancaire SEPA en euros, il est nécessaire de nous communiquer votre numéro de compte pour percevoir vos mensualités.

Pour cela, veuillez retourner sur notre application et vous connecter avec l'adresse email que vous avez utilisée lors de votre demande de compte bloqué. (<https://app.uclouvain.be/DepotGarantie>).



Une fois connecté.e, cliquez sur l'onglet "Mon compte bancaire".



Ensuite, veuillez cliquer sur le bouton "Ajouter un compte bancaire".



Remplissez les champs demandés et cliquez sur "Enregistrer".



Mensualités et contacts

Mensualité

Dès réception de votre compte bancaire, votre première mensualité sera payée le plus rapidement possible (dans les 5 jours) si cela s'applique à la situation. Par la suite les transferts seront automatiques. Les paiements sont payés chaque 20 du mois pour le mois suivant (par exemple : versement du 20 octobre pour le mois de novembre). Ces paiements peuvent prendre quelques jours pour arriver sur votre compte.

Prolongation/Remboursement du compte bloqué

Pour renouveler le titre de séjour pour l'année suivante, il faudra fournir la preuve d'un nouveau dépôt bancaire.

La procédure est identique voir ci-dessus.

Si votre visa a été refusé, nous pouvons rembourser le montant sur preuve du document de refus de l'Office des Etrangers ou preuve justificative ou le garder pour l'année suivante, veuillez nous contacter pour nous en informer.

Si vous devez repartir dans votre pays et souhaitez un remboursement, veuillez prendre contact avec nous.

Certaines demandes de remboursement devront être transmises à l'Office des Étrangers pour validation par leurs services.

Contacts

Vous pouvez nous contacter via

- email:
international@uclouvain.be

- venir dans nos bureaux:

Bureau Accueil ADRI ouvert les **lundis, mardis et jeudis** de **13h30 à 16h00**

Administration des relations internationales
Bâtiment des Halles universitaires
Place de l'Université 1, 4ème étage bureau C414
à Louvain-la-Neuve

- via rendez-vous teams

